

# CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE 2010-2017



*Dossier de présentation*

Novembre 2017

# Sommaire

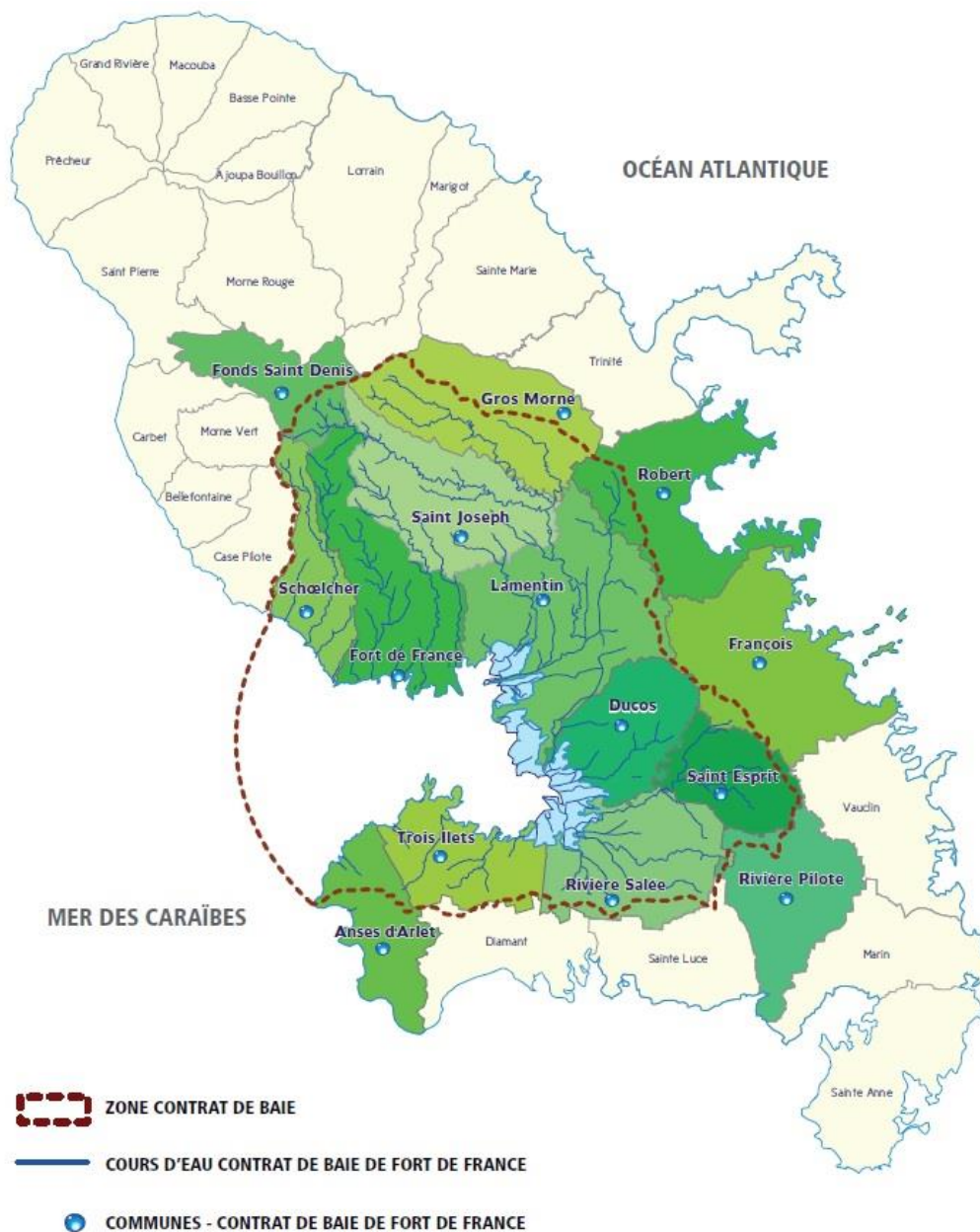
I. Contexte géographique.....	3
II. Objectifs et enjeux du Contrat de la Baie de Fort-de-France .....	4
III. Organisation et portage du Contrat de Baie blabala .....	5
IV. Fonctionnement du Contrat de Baie.....	6
V. Liste des cosignataires du Contrat de Baie .....	7
Pour plus d'informations .....	9

## I. Contexte géographique

L'aire du Contrat de Baie est définie par une baie de 70 km<sup>2</sup> environ s'étendant sur un linéaire côtier approximatif de 100 km, entre Schœlcher au Nord et le Cap Salomon au Sud.

Elle comprend également le bassin versant hydrographique de la baie de Fort de France, d'une superficie de 345 km<sup>2</sup>, soit près du tiers de la surface de la Martinique. Celui-ci est drainé par de nombreux cours d'eau (Lézarde, rivière Salée, Madame, Monsieur, la Manche,...), dont les exutoires se situent dans la zone littorale définie ci-dessus.

Le bassin versant de la baie de Fort de France recouvre le territoire complet ou partiel de 14 communes. La population des communes concernées est proche de 290 000 habitants, soit plus de 70 % de la population totale de l'île.



## II. Objectifs et enjeux du Contrat de la Baie de Fort-de-France

Le 1<sup>ER</sup> Contrat de Baie a été signé le 7 mai 2010 pour une durée de 5 ans et a été prorogé en juin 2015 pour une durée de 2 ans.

Il a pour objectifs :

- D'une part la mise en œuvre d'une véritable **politique de gestion durable de l'eau** sur la baie de Fort-de-France et l'ensemble de son bassin versant et, à ce titre, l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) constitue la colonne vertébrale de ce programme, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires ;
- D'autre part, la mise en œuvre plus généralement d'une démarche de développement durable visant à **l'amélioration des milieux** sur l'aire du Contrat, en participant à l'aménagement du territoire, visant à faire cohabiter et se développer les activités économiques telles que le tourisme, la pêche, l'agriculture, l'industrie, ainsi que les activités récréatives.

Les 5 enjeux retenus sont les suivants :

- Hyper sédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens
- Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants
- Qualité bactériologique des eaux de la baie
- Niveau trophique de la baie
- Qualité écologique et chimique des cours d'eau.



### III. Organisation et portage du Contrat de Baie

#### - La CACEM

Le Contrat de la Baie de Fort-de-France est porté par la **Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)**, qui héberge la cellule d'animation et de gestion du Contrat. Celle-ci mobilise et aide les maîtres d'ouvrage pour garantir la mise en œuvre des actions dans les délais fixés, développe les synergies entre les acteurs, suit l'avancement des actions et fait évoluer en tant que besoin le programme d'actions.

#### - Le Comité de Baie

Le **Comité de Baie** est composé d'élus des collectivités territoriales, de représentants de l'Etat, et de représentants des usagers et associations. Son rôle est de s'assurer de la mise en œuvre du programme d'actions et veille à la cohérence du programme.



#### - Le Bureau du Comité de Baie

Le **Bureau du Comité de Baie** est un Comité de Baie restreint, composé des principaux financeurs et décideurs, se réunissant trimestriellement.



#### - Les groupes de travail thématiques

Des **groupes de travail thématiques** aident le Comité de Baie dans sa mission de pilotage et de suivi du programme d'actions.

- Le Conseil Scientifique

Le **Conseil Scientifique** est une instance consultative constituée d'un collège d'experts, qui émet des avis à caractère scientifique et technique sur l'ensemble des actions entreprises ou à entreprendre au titre du Contrat de la Baie de Fort-de-France (études, travaux et leur suivi, communication).



#### IV. Fonctionnement du Contrat de Baie

Le programme d'actions soutenu conjointement par les partenaires territoriaux et l'Etat comporte les thèmes suivants :

- A : Assainissement des eaux usées domestiques
- B : Assainissement des eaux pluviales urbaines
- C : Pollutions industrielles, artisanales et portuaires
- D : Pollutions phytosanitaires
- E : Erosion/Aménagement de l'espace rural
- F : Milieux aquatiques
- G : Pilotage et suivi du Contrat de la Baie.



Ce programme d'actions est décliné en **65 actions** portées par un ensemble d'une quarantaine de **maîtres d'ouvrages, cosignataires du Contrat**.

Chaque maître d'ouvrage est garant de la réalisation des actions dont il est porteur, sur la durée du Contrat de Baie, et avec les financements prévus en début de contrat. Ces financements peuvent faire intervenir à la fois les fonds propres de ces porteurs, mais également des fonds provenant de partenaires financeurs du Contrat de Baie (Etat, ODE, ONEMA, CTM, EPCI, etc.).

L'engagement de ces 42 maîtres d'ouvrage à réaliser ces actions a permis à la baie de Fort-de-France d'obtenir en septembre 2012 le label du **CLUB DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE**.

#### V. Liste des cosignataires du Contrat de Baie

- Préfecture

#### Les collectivités locales

- Collectivité Territoriale de Martinique (anciennement CG et CR)
- Commune de Schoëlcher
- Commune de Fort-de-France
- Commune du Lamentin
- Commune de Saint-Joseph
- Commune de Ducos
- Commune de Rivière-Salée
- Commune des Trois-Ilets
- Commune du Gros-Morne
- Commune du Saint-Esprit
- Commune des Anses d'Arlets
- Commune du Robert
- Commune du François
- Commune de Fonds Saint-Denis
- Commune de Rivière-Pilote
- CACEM
- Espace Sud
- CAP Nord

#### Les administrations

- DEAL : Direction de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
- DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts
- DM : Direction de la Mer

#### Les organisations professionnelles et les usagers de la baie

- Chambre d'Agriculture
- CCIM : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
- CRPMEM : Comité Régional des Pêches Martinique et des Elevages Marins

- FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- FRAC-CTRC : Fédération Régionale des Associations de Consommateurs – Centre Technique Régional de la Consommation
- FEDAPE : Fédération des Associations de Protection de l'Environnement
- CMT : Comité Martiniquais du Tourisme

#### Les experts

- OMMM : Observatoire du Milieu Marin Martiniquais
- PRAM : Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique

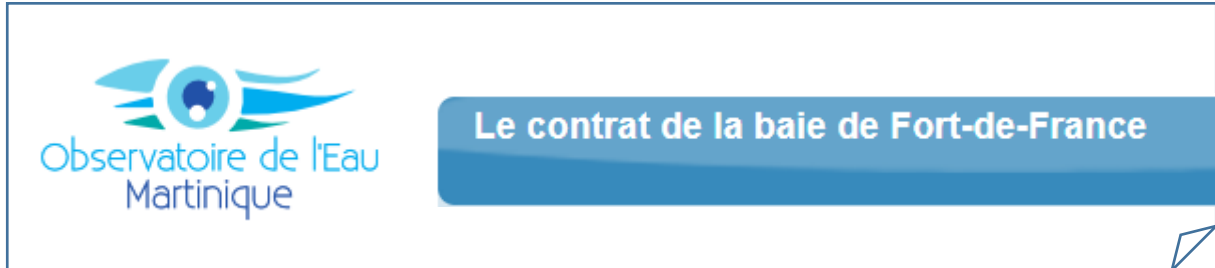
#### Les établissements publics

- ODE : Office De l'Eau
- UA : Université des Antilles
- IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- ONF : Office National des Forêts
- PNM : Parc Naturel de la Martinique
- BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- ARS : Agence Régionale de Santé



Pour plus d'informations

- Voir la page du Contrat de la Baie de Fort-de-France, sur le site de l'Observatoire de l'eau, en cliquant ci-dessous :



- Vous pouvez également consulter les principaux documents de référence ci-dessous, en cliquant directement sur leur page de garde :



**Programme d'actions**

Programme d'actions du Contrat de la Baie de Fort-de-France & de son Bassin Versant

Année	Projet	Baie d'origine (C) / Subvention	Indicateur de suivi de la Baie d'origine	Statut	Montant (€)	Responsable
<b>A. Aménagement des zones côtières d'intérêt</b>						
<b>1. Qualité d'utilisation publique</b>						
2015	Projet de mise en œuvre de la loi de 2010	100%	100%	En cours	100 000	DRM
<b>2. Qualité d'utilisation publique</b>						
2015	Projet de mise en œuvre de la loi de 2010	100%	100%	En cours	100 000	DRM
<b>B. Amélioration de la qualité de l'eau</b>						
<b>1. Qualité d'utilisation publique</b>						
2015	Projet de mise en œuvre de la loi de 2010	100%	100%	En cours	100 000	DRM
<b>2. Qualité d'utilisation publique</b>						
2015	Projet de mise en œuvre de la loi de 2010	100%	100%	En cours	100 000	DRM

**Mitan Eko**



**Cellule d'animation :**

**Axel VILLRAD-MAUREL**  
 Coordonateur  
 Mob. : 0696 40 26 21  
 Mail : axel.villard-maurel@cacem-mq.com

**Murielle LAPU**  
 Animatrice  
 Mob. :  
 Mail : murielle.lapu@cacem-mq.com